

Fiche signalétique : Dégraisseur #57**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Identification du produit/Nom commercial : Dégraisseur #57
Code du produit/interne : 1371
Nom et adresse du fournisseur/fabricant : Les Produits Brabs
155B Boulevard Industriel
Châteauguay, Québec J6K 7J3

POUR URGENCES DE MARCHANDISES DANGEREUSES
Appeler CANUTEC au Numéro 24 Heures
613-996-6666

Classification SIMDUT : E – liquide corrosif

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients dangereux	% (poids/poids)	No. Cas	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ (espèce)
Hydroxide potassium	20	1310-58-3	205 mg/kg	1260 mg/kg

SECTION 3 - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique: Clair. Incolore à jaune pâle.
Odeur: légère
Densité de vapeur: N/A (air = 1)
Point d'ébullition: 270°F
Point de fusion: A= -20°F
Tension de vapeur: 2 à 20°C
Solubilité dans l'eau: 100%
Vitesse d'évaporation: 1 (acétate butylique = 1)

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Moyens d'extinction: utiliser de l'eau pulvérisée; un agent chimique sec; du dioxyde de carbone; ou de la mousse d'alcool. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Méthodes spéciales : les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les structures et les contenants exposés au feu.
Point d'éclair et méthodes : S/O
Risques inhabituels : éliminer toutes sources d'ignition proches puisque du dichloroéthylène inflammable peut spontanément se former.

SECTION 5 - RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable.
Conditions à éviter : aucune.
Polymérisation : ne se produit pas.
Matières incompatibles : éviter les acides; les matières combustibles et les métaux comme l'aluminium; le zinc galvanisé. Ne pas mettre en contact avec du trichloréthylène car du dichloroéthylène inflammable peut spontanément se former.
Produits dangereux en état de décomposition : de l'hydrogène est libéré au contact avec l'aluminium.

SECTION 6 - MESURES PRÉVENTIVES

Gants de protection : porter des gants de néoprène, de nitrile, de PVC ou de caoutchouc.

Protection oculaire : pour manutention dans un lieu confiné, porter des lunettes de sécurité à protection latérale plus un écran facial complet pour verser le produit. En cas de fuites ou de déversements accidentels, ou tout autre sinistre, porter des lunettes de sécurité à l'épreuve des produits chimiques et un écran facial. Ne pas porter de verres de contact.

Appareil respiratoire : non requis si les lieux de manutention sont bien aérés. Dans les autres cas (fuites, déversements, vapeurs), utiliser un appareil à cartouches approuvé par le NIOSH pour un niveau inférieur à 50 ppm de gaz acides. Si le niveau d'exposition est plus élevé, porter un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air, les deux appareils avec écran facial complet.

Autres équipements de protection : pour la manutention dans un lieu confiné, porter un tablier en néoprène ou NBR. Pour les situations d'urgence (fuites, déversements, sinistres), porter des vêtements protection complets à l'épreuve des acides, y compris des bottes et des gants longs. Retirer et laver les vêtements contaminés.

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement : fournir une ventilation maximum et ne pas se placer à contre-courant du vent. Les petits déversements et résidus peuvent être neutralisés avec précaution au moyen de carbonate de sodium ou de chaux. Dégagement de dioxyde de carbone pendant la neutralisation. Les déversements importants devraient être cernés si non récupérables, puis, dilués dans de l'eau ou évacués à grande eau vers la zone de retenue et neutralisés. Ne pas évacuer dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et équipement pour la manutention : pour la manutention des contenants, il faut un système d'aération clos (hotte aspirante). Pour la manipulation en grande quantité (caisses, barils, etc.), il faut une ventilation mécanique pour réduire les vapeurs ou bruines en dessous du seuil admissible d'exposition. Les équipements de traitement ouverts pourraient avoir un système local de ventilation. Tout l'équipement doit être à l'épreuve de la corrosion. Avoir à proximité immédiate de toute zone de manutention des bains oculaires et des douches de sécurité.

Mécanismes techniques particuliers à utiliser :

Exigences en matière d'entreposage : entreposer dans un lieu sec et bien aéré, à l'abri de la chaleur, des étincelles et du soleil. Conserver à l'abri des métaux et matières incompatibles. Protéger les contenants contre les chocs et les conserver en position verticale. Ne pas entreposer à une température supérieure à 38°C.

Élimination de résidus : éliminer les résidus neutralisés conformément aux règlements des autorités municipales, provinciales et fédérales.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition :

- Nom d'expédition HYDROXIDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
- Classe / Division UN 1814 Classe 8 Groupe d'emballage II

SECTION 7 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'administration : inhalation, ingestion, yeux ou peau.

Effets de l'exposition aiguë et chronique au produit : les vapeurs, les bruines et le liquide sont corrosifs pour la peau; les yeux; le nez; la gorge; et les muqueuses.

Limites d'exposition : P/D

Propriété irritante : P/D

Cancérogénicité : aucun ingrédient cancérigène

SECTION 8 - PREMIERS SOINS

Peau : rincer immédiatement à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Ne pas appliquer d'antidotes chimiques. Continuer d'éliminer l'acide à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. La vitesse d'intervention est essentielle.

Yeux : rincer immédiatement à grande eau, tout en maintenant les paupières ouvertes pendant 20 à 30 minutes. Ne pas appliquer d'antidotes chimiques. Consulter un médecin. La vitesse d'intervention est essentielle.

Inhalation : placer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Commencer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.

Ingestion : faire immédiatement boire plusieurs verres d'eau ou de lait et recommencer si la victime vomit spontanément. Cependant, ne pas tenter de faire vomir. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente ou convulsive, l'amener immédiatement à l'hôpital. Ne pas tenter de faire vomir ou de donner quoique ce soit à une personne inconsciente.

SECTION 9 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Révisé par : Centre de Conformité ICC Inc, pour Les Produits Brabs Inc.

Numéro de téléphone : (514) 636-8146 OU 1-866-910-9669

Date de préparation ou de révision : 06 février 2012

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
NIOSH	National Institute of Health and Safety
TLV	Valeur limite d'exposition
TMD	Règlement sur le transport de marchandises dangereuses au Canada
TWA	Valeur moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Limite d'exposition à court terme

Référence :

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail, CHEMINFO 2003.
3. Documents fournis par le Répertoire toxicologique de la CSST.

Déni de responsabilité : Ne pouvant contrôler les conditions selon lesquelles nos produits sont utilisés, la compagnie Les Produits Brabs Inc. n'accepte aucune responsabilité pour les blessures causées aux utilisateurs du matériel si les mesures de sécurité suivies ne sont pas conformes aux indications de la fiche signalétique. De plus, Les Produits Brabs Inc. n'accepte aucune responsabilité pour blessures causées à quiconque utilise le matériel de façon non conforme ou abusive, même si des mesures de sécurité raisonnables ont été suivies. Enfin, les acheteurs et tierces personnes acceptent le risque résultant de leur utilisation du matériel.

Département technique du Centre de Conformité ICC Inc